



PAYSAGE ET AGRICULTURE

Position du Réseau des Grands Sites de France

Adoptée par l'Assemblée Générale du 2 juillet 2025

Les Grands Sites de France labellisés et en projet¹ constituent des territoires d'exception, reconnus pour leur paysage remarquable et intégrés aux Aires Protégées. Ils participent de la politique nationale des Sites classés au titre de la loi de 1930 (articles L.341 et suivants du code de l'Environnement) qui identifie les "Monuments naturels et les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque" méritant de bénéficier d'une protection de rang national. Accueillant plus de 40 millions de visiteurs annuellement, ils réunissent environ 1,2 millions d'habitants et représentent 1,7 % du territoire national.

Les collectivités engagées auprès de l'État pour la préservation, la gestion et la mise en valeur de ces sites ont fait le choix conscient et volontaire d'un développement local maîtrisé de leurs territoires reposant sur la qualité exceptionnelle de leurs paysages dont elles se veulent garantes pour les générations futures. Le label ministériel "Grand Site de France" qui leur est délivré, exigeant et très sélectif, souligne l'excellence de leur action et représente aujourd'hui une vraie valeur de développement économique et d'attractivité à la fois touristique et résidentielle pour ces territoires en majorité ruraux.

La démarche Grand Site de France est aussi une démarche d'expérimentation dont la pertinence et l'efficience ont été relevées par le rapport "Les Grands Sites de France, la force fédératrice du paysage au cœur de l'action des territoires" produit par l'IGEDD en 2022. Animée solidairement par le ministère en charge de l'Environnement et les collectivités désireuses de s'y engager, elle ambitionne de montrer concrètement l'efficacité des valeurs et de la démarche paysagères comme levier pour penser l'avenir durable des territoires, en s'appuyant notamment sur les principes édictés par la Convention européenne du paysage ratifiée par la France en 2006.

Les **espaces agricoles représentent en moyenne 34% de la superficie des Grands Sites de France**, contre 45% du territoire national, du fait de la prédominance d'espaces forestiers et semi-naturels.

Les **agriculteurs, en tant que producteurs, sont des acteurs essentiels d'une économie locale diversifiée non délocalisable qui contribue à la fois à une alimentation saine de proximité et à des filières plus longues dans un objectif principal de souveraineté alimentaire.**

Par leur activité, ils sont aussi les **gestionnaires minutieux d'espaces agricoles fortement constitutifs de la singularité des paysages des Grands Sites de France et de leurs écosystèmes**. Reflet d'une alliance intime entre nature et culture, les savoir-faire agricoles sont souvent à l'origine de motifs paysagers qui participent intrinsèquement de la valeur de ces hauts lieux patrimoniaux sources de fierté locale : mer de vignes aux couleurs sans cesse renouvelées surplombée par la Roche de Solutré (Solutré Pouilly Vergisson), plateaux agricoles ponctués de clos-masures qui accompagnent les falaises

¹ Dans l'ensemble de cette position, la terminologie Grand Site de France est utilisée de manière générique pour désigner les sites labellisés et d'autres en démarche vers le label.

monumentales d'Étretat (Falaises d'Étretat – Côte d'Albâtre), plateaux karstiques pastoraux rythmés par des lavagnes et gorges marqués par des terrasses agricoles (Cirques de Navacelles), marais mouillés bocagers structurés par un dense réseau de voies d'eau bordées d'alignements d'arbres (Marais poitevin), etc. La diversité des paysages agricoles représentés au sein du Réseau des Grands Sites de France constitue des mosaïques de milieux favorables à la biodiversité (zones humides, pelouses sèches, etc.) et aux écosystèmes. Les paysages agricoles jouent un rôle fondamental dans la lutte et l'adaptation au changement climatique à travers la préservation des sols, le stockage du carbone et la prévention des risques inondation, incendie, etc.

Au-delà des aménités paysagères et environnementales, les paysages agricoles sont, dès lors qu'ils sont gérés de manière adéquate, également constitutifs d'un cadre de vie agréable et attractif et partie prenante de la gestion des flux touristiques, etc.

Pour autant, les agriculteurs sont confrontés dans un contexte mondialisé et évolutif à des défis majeurs et parfois en apparence contradictoires : compétitivité, souveraineté alimentaire, santé, évolution démographique, maintien de la biodiversité, transition énergétique et adaptation au changement climatique, etc. Ces défis peuvent entraîner des tensions au niveau national et parfois local.

Constatant dans les Grands Sites de France :

- Un relatif déficit de connaissance et d'appropriation mutuelle de leurs projets entre les acteurs agricoles et les gestionnaires de Grands Sites de France, bien que ces territoires soient des lieux globalement plus favorables à l'expression d'un dialogue et d'un travail concerté ;
- Des modèles agricoles évolutifs, fragiles et menacés avec :
 - o L'impact social de la crise agricole ;
 - o Une difficulté à transmettre le foncier dans un contexte de vieillissement de la population agricole et de montant élevé du capital immobilisé dans des exploitations dont la taille n'a cessé de croître depuis les années 1960 ;
 - o Des tensions liées au changement climatique : partage de la ressource en eau (notamment entre agriculture, biodiversité, activités touristiques, gestion du risque incendie), difficultés d'adaptation des pratiques agricoles et des exploitations, accélération du déploiement des énergies renouvelables (notamment agrivoltaïques), hausse de la salinité, recul du trait de côte impactant le foncier disponible ;
- Une diminution des singularités des paysages agricoles qui entraîne une banalisation des paysages et peut se traduire par :
 - o Une perte du parcellaire et des motifs paysagers spécifiques (haies, ripisylves, restanques, cabanons, etc.) ;
 - o Un enrichissement des parcelles les moins productives et les plus difficiles d'accès entraînant une fermeture du paysage et des risques incendie plus importants ;
 - o Une diminution de la diversité des productions (retournement des prairies, etc.) ;
 - o Une dégradation des zones humides pourtant essentielles à la biodiversité et aux activités humaines y compris agricoles ;
 - o Une transformation du bâti agricole (changement de destination, etc.) ;
 - o Un développement de l'urbanisation manquant de sobriété foncière ;
- Une accentuation d'un déséquilibre économique avec :
 - o Un risque d'une mono-économie touristique avec les multiples conflits d'usages qu'une fréquentation non maîtrisée peut entraîner au détriment de l'activité agricole ;
 - o Une perte d'opportunité pour un tourisme expérientiel ;
- Des politiques européennes, nationales et locales (agricoles, urbaines, etc.) qui ne répondent pas efficacement à ces enjeux et ne soutiennent pas suffisamment une agriculture respectueuse des spécificités paysagères et de l'environnement.

Les élus du Réseau des Grands Sites de France réaffirment leur soutien à une agriculture viable, de haute qualité paysagère et environnementale, spécifique à chaque territoire et résiliente. Soucieux de renforcer les complémentarités entre agriculture et paysage, ils souhaitent travailler davantage avec le monde agricole de façon constructive, efficiente et réciproque.

EN CONSEQUENCE,

Parce qu'être dans un Grand Site de France doit être une opportunité pour les agriculteurs, les membres du Réseau des Grands Sites de France s'engagent à poursuivre des pratiques éprouvées dans les territoires comme :

- **Associer les agriculteurs, dans leur diversité, à la stratégie du territoire, notamment lors de :**
 - L'expression et du partage des valeurs paysagères (intégrant la valeur patrimoniale que reconnaît le classement du site au niveau national ainsi que l'attachement porté au territoire par les acteurs au niveau local) dont les agriculteurs sont des porteurs irremplaçables par leurs savoir-faire et leurs pratiques ;
 - La structuration de la gouvernance et de la participation (groupe de travail autour des paysages agricoles en Vallée de la Vézère ; association soutenue financièrement et intégrée à la gouvernance des Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez regroupant la grande majorité des exploitants ; voyage d'étude permettant de rencontrer des agriculteurs d'autres Grands Sites aux Falaises d'Étretat – Côte d'Albâtre) ;
- **Proposer un cadre général cohérent, à travers le projet de territoire, qui permette :**
 - Une approche intégrée cherchant à concilier les différents enjeux en s'appuyant sur une connaissance fine du territoire (inventaire des murets de pierre à La Hague) ;
 - La production d'outils stratégiques : études paysagères intégrant les enjeux agricoles et la préservation d'éléments patrimoniaux du paysage agricole (lavognes au Cirque de Navacelles) ;
 - La gestion intégrée des outils de la biodiversité au service de paysages agricoles de qualité (Natura 2000 ; MAEC ; PSE) ; etc. ;
- **Offrir un projet de tourisme durable et immersif qui valorise les paysages et les pratiques agricoles à travers le développement de :**
 - L'écomobilité : itinéraires mettant en avant les paysages agricoles, favorisant la gestion des flux dans l'espace et le temps et limitant les conflits d'usages (valorisation des chemins agricoles à Bibracte – Morvan des Sommets, organisation de la sécurité et du confort de circulation intégrant les animaux et les engins sur les routes à La Hague) ; Escapades Nature Sans Voiture ;
 - L'agritourisme et œnotourisme : promotion des offres (hébergement à la ferme, vente directe de produits, sites de visite, marchés de terroir aux Deux-Caps Blanc-Nez) ;
 - La valorisation culturelle et économique de l'alliance entre paysage, pratiques agricoles et produits locaux : communication, programme d'animation (croquis dans les vignes à Solutré Pouilly Vergisson, visites d'exploitations au Cap d'Erquy – Cap Fréhel), soutien aux marques et produits locaux notamment dans les maisons de site, etc. ;
 - La mise en réseau des acteurs et des offres ;
- **Développer autant que possible un accompagnement collectif ou individuel en ingénierie concernant notamment :**
 - Le soutien aux projets collectifs et à l'entrepreneuriat de territoire permettant le maintien de pratiques traditionnelles adaptées aux enjeux contemporains ou la création de nouvelles

filières (création d'associations foncières pastorales pour maintenir des paysages ouverts valorisant les falaises emblématiques de la Vallée de la Vézère ; prévention du risque incendie par le soutien au sylvopastoralisme et à l'agriculture à Concors - Sainte-Victoire passant notamment par des coopérations avec la chambre d'agriculture, les acteurs de l'élevage et de la recherche ; gestion des « communaux » du marais en pâturage collectif dans le Marais poitevin ; mise en place d'un Groupement d'intérêt économique et environnemental pour coordonner les actions du projet de territoire de Bibracte-Morvan des Sommets avec un fort accent sur l'entrepreneuriat de territoire ; développement d'une filière de plantes aromatiques à Minerve) ;

- L'évolution paysagère et architecturale des exploitations (guichet unique agricole aux Falaises d'Étretat – Côte d'Albâtre ; création de vignobles pour lutter contre la déprise agricole fragilisant la qualité paysagère des causses qui entourent la Cité de Minerve accompagnée par une mission de conseil en paysage) ;
- La recherche de financement.

Parce que le maintien d'une agriculture spécifique de haute qualité paysagère et environnementale demande un cadre politique et institutionnel à la hauteur des défis contemporains, le Réseau des Grands Sites de France demande à l'Union européenne et aux ministères de l'Agriculture et de l'Environnement français :

- **Un soutien direct à l'ingénierie territoriale, qu'elle vienne des Grands Sites de France ou de leurs partenaires pour :**

- L'animation territoriale entre les acteurs concernés (conseil régional, conseil départemental, intercommunalités, communes, chambre d'agriculture, agriculteurs aux pratiques diverses, propriétaires du foncier, services de l'Etat, autres gestionnaires d'Aires Protégées, associations, lieux de formation, acteurs du tourisme, etc.) ;
- Le développement de compétences agricoles et paysagères ;
- L'élaboration d'outils d'ensemble pour accompagner les transitions agro-écologiques (étude prospective sur l'adaptation au changement climatique intégrant les enjeux agricoles et expérimentation avec la SAFER pour anticiper le recul du trait de côte au Marais de Brouage) ;

- **Une politique agricole davantage orientée vers une agriculture intégrant les enjeux du paysage et de la biodiversité, notamment à travers :**

- Une évolution de la politique agricole commune pour soutenir davantage une agriculture durable et spécifique à taille humaine ainsi que l'agritourisme, en allant au-delà des aides à la surface ;
- La création d'une rémunération pour les services paysagers rendus (entretien des motifs paysagers caractéristiques, par exemple, conservation du parcellaire, ouverture des paysages, haies maintenues ou créées, prévention des risques incendie et inondation, etc.) en sus des paiements pour services environnementaux existants ;
- Une extension des subventions soutenant la préservation de la biodiversité en dehors des secteurs Natura 2000 ;
- Le développement de subventions pour accompagner les expérimentations, concernant notamment l'évolution des cultures ;
- L'identification des zones humides et le soutien à leur maintien et à leur restauration ;
- Le renforcement des dispositifs locaux de valorisation des productions : programmes alimentaires territoriaux, restauration collective, circuits-courts, etc. ;

- **Une politique paysagère ambitieuse au service de l'agriculture comme :**

- Les plans de paysage agricoles ou les chartes paysagères et architecturales intégrant les enjeux agricoles (Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio – golfe de Saint-Florent) et leur animation dans la durée ;

- Les guichets uniques (dédié à l'agriculture dans l'Estuaire de la Charente pour conseiller les agriculteurs et conchyliculteurs en matière d'intégration paysagère de bâtiments nécessaires au développement de leur activité) ;
 - Les observatoires photographiques du paysage, y compris agricoles ;
 - Les inventaires patrimoniaux (recensement des murs en pierre sèche caractéristiques des paysages viticoles Solutré Pouilly Vergisson qui a été un levier de développement local en termes de filière, restauration, formation et sensibilisation ; atlas de biodiversité dans la Vallée de la Vézère) ;
 - Les documents d'urbanisme et autres outils de planification (OAP Grand Site et Zone Agricole Protégée viticole à Concors – Sainte-Victoire) ;
- **Une politique en matière de gestion et de diversification touristique qui associe davantage le monde agricole avec notamment :**
 - La reconduction de financements en investissement et en ingénierie (Fonds Vert ; AMI « Gestion durable de la fréquentation » piloté par Atout France ; programme Avenir Montagnes coordonné par l'ANCT et France Mobilités, etc.) ;
 - La création de nouveaux financements et dispositifs incitatifs orientés spécifiquement sur l'écomobilité, la gestion des flux et l'agritourisme ;
 - **Des politiques énergétique et d'adaptation au changement climatique qui prennent en compte les enjeux agricoles croisés avec les enjeux paysagers et environnementaux** : encadrement de l'agrivoltaïsme², prise en compte des enjeux économiques liés à la perte du foncier agricole, etc.

Parce que les gestionnaires des Grands Sites de France ont besoin des agriculteurs, le Réseau des Grands Sites de France souhaite qu'ils :

- S'inscrivent dans les enjeux et le projet de territoire du Grand Site de France qui vise à garantir à tous un cadre participatif de concertation et de maintien de l'exception paysagère comme un commun au service d'un cadre de vie qualitatif et d'une cohésion sociale renforcée ;
- Soient en mesure de maintenir les savoir-faire qui permettent une gestion fine des motifs paysagers, qu'il s'agisse du bâti, des cultures ou de la gestion de l'eau et des zones humides ;
- Transmettent leurs connaissances aux gestionnaires du Grand Site de France dans le cadre de projets communs ;
- Privilégient une agriculture de haute qualité paysagère et environnementale spécifique au territoire ;
- Contribuent à la sensibilisation du public par des actions ponctuelles ou pérennes (promenade naturaliste autour d'un domaine viticole à Concors - Sainte-Victoire) ;
- Intègrent les enjeux paysagers, environnementaux et agricoles dans les projets énergétiques, notamment agrivoltaïques, qu'ils portent.

Chiffres clés

- Les Grands Sites de France représentent 1,7% du territoire national ;
- 34%¹ de la superficie des Grands Sites de France en espaces agricoles (contre 45% au niveau national) ;
- 30%¹ de la surface agricole consacrée aux prairies (contre 25% au niveau national) ;
- 18%² des parcelles agricoles en agriculture biologique ou en conversion (contre 10% au niveau national) ;
- 16%¹ de la superficie des Grands Sites de France en pelouses et pâturages naturels (contre 6% au niveau national).
- 3,8%¹ de la superficie des Grands Sites de France en zones humides (contre 0,5% au niveau national)

Données : 1. Corine Land Cover 2018 ; 2. Registre Parcellaire Graphique 2023

2 Cette position s'inscrit en complémentarité de la position du RGSF en matière de paysage et de transition énergétique accessible ici : <https://www.grandsitedefrance.com/nos-themes/transition-energetique>